

**RAPPORT N° 06/5-52
au Conseil Municipal**

OBJET

**REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS
APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES DES LOTS 0, 1, 2, 3, 7 ET 8
AUTORISATION DE SIGNATURE**

I HISTORIQUE

Les travaux de réaménagement du Parc Zoologique ont démarré le 13 février 2006 pour une durée de huit mois avec quatre entreprises attributaires respectivement des lots 0, 1, 3, et 6 pour la SOMAFERME, le lot 2 pour Trait Carré, le lot 7 pour EHP et le lot 8 pour ACTET. Les autres lots ont faits l'objet d'une attribution au début du mois d'août 2006 et ne sont donc pas concernés par les avenants.

Pour rappel le programme et le dossier de consultation des entreprises ont été établis en 2003, sur la base d'une part de l'effectif en personnel et en animaux comptabilisés à cette période, et d'autre part des normes techniques et la réglementation en vigueur à cette époque. La ville s'étant associée l'assistance technique d'un parc zoologique de métropole (Zoo de Douai La Fontaine), le programme a été complété pour tenir compte de l'organigramme fonctionnel réactualisé, de la nouvelle collection d'animaux, des normes sanitaires et réglementaires les plus récentes ainsi que de la mise en demeure de la préfecture relative aux mesures de sécurité à prendre pour l'accueil du public (Arrêté n° 06-0001 /SG/DRCTCV du 2 janvier 2006).

L'ensemble de ces données nous a donc obligé à compléter le programme et à augmenter quelques surfaces de construction nécessitant la mise en place d'avenants sans bouleverser l'économie des marchés concernés notamment en utilisant autant que faire se peut les prix unitaires des marchés initiaux.

II LES AVENANTS

Sur les 11 lots composant cette opération 6 font l'objet d'un Avenant :

Lot 0 : Infrastructures	Avenant n° 1
Lot 1 : Gros œuvre	Avenant n° 1
Lot 2 : Charpente - couverture - faux plafond - bardage	Avenant n° 1
Lot 3 : Carrelage	Avenant n° 1
Lot 4 : Revêtements de sols	
Lot 5 : Menuiserie bois	
Lot 6 : Menuiserie métallique	
Lot 7 : Menuiserie aluminium	Avenant n° 1
Lot 8 : Electricité courants forts et faibles	Avenant n° 1
Lot 9 : Plomberie	
Lot 10 : Peinture	

RAPPORT N° 06/5-52

* Lot 0 : Infrastructures

SOMAFERME

Il s'agit d'un Avenant en plus et moins-values portant essentiellement sur l'adaptation des parcs aux nouvelles normes d'accueil des animaux (Parc aux hippopotames pygmées et parc aux tigres) ; Il s'agit en effet de prendre en compte les normes actuelles d'accueil des hippopotames qui nécessitent la création d'un local commun au mâle et à la femelle (Initialement prévu dans des parcs distincts) et de nouvelles mesures de sécurité pour la présentation des tigres au public suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005. De plus afin de profiter des tranchées réalisées pour les réseaux d'assainissement et d'éviter la fouille de nouvelles tranchées il est prévu la mise en place de fourreaux TPC et de regards de tirage pour la fibre optique dans le cadre de la création du réseau privé virtuel de la ville. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	436 445,00	84 365,40	520 810,40	2 mois
TVA 8,5 %	37 097,82	7 171,06	44 268,88	
Total TTC	473 542,82	91.536,46	565 079,28	

* Lot 1 : Gros œuvre

SOMAFERME

Il s'agit d'un Avenant en plus-values relatif à l'extension du bâtiment principal pour accueillir du personnel encadrant supplémentaire recruté suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005 et à la surélévation de ce même bâtiment afin d'éviter l'inondation du rez de chaussée du fait de son implantation à la convergence de plusieurs lignes d'écoulement des eaux pluviales et au débordement intempestif du réseau d'eaux usées. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	221 780,00	51 757,00	273 537,00	2 mois
TVA 8,5 %	18 851,30	4 399,35	23 250,65	
Total TTC	240 631,30	56 156,35	296 787,65	

* Lot 2 : Charpente - couverture - bardage

TRAIT CARRE

Les travaux supplémentaires objet du présent Avenant résultent uniquement de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire recruté suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

RAPPORT N° 06/5-52

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	238 437,50	32 889,80	271 327,30	2 mois
TVA 8,5 %	20 267,18	2 795,63	23 062,81	
Total TTC	258 704,68	35 685,43	294 390,11	

* Lot 3 : Carrelage

SOMAFERME

Les travaux supplémentaires objet du présent Avenant résultent uniquement de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire recruté suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	23 925,76	3 270,00	27 195,76	2 mois
TVA 8,5 %	2 033,69	277,95	2 311,64	
Total TTC	25 959,45	3 547,95	29 507,40	

* Lot 7 : Menuiserie aluminium

EHP

Les travaux supplémentaires objet du présent avenant résultent uniquement de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire recruté suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	53 490,00	3 457,00	56 947,00	2 mois
TVA 8,5 %	4 546,65	293,84	4 840,49	
Total TTC	58 036,65	3 750,84	61 787,49	

* Lot 8 : Electricité courants forts et faibles

ACTET

Les travaux supplémentaires objet du présent avenant résultent de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire recruté suite aux dysfonctionnements ayant provoqués l'évasion d'un tigre en 2005, ainsi que de la nécessaire mise en place de nouveaux équipements informatiques et téléphoniques dans le cadre de la création du réseau virtuel privé de la ville. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux. Le marché est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant de l'Avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	50 564,50	9 360,00	59 924,50	2 mois
TVA 8,5 %	4 297,98	795,60	5 093,58	
Total TTC	54 862,48	10 155,60	65 018,08	

III TABLEAU RECAPITULATIF DES AVENANTS

LOT N°	Montant initial du marché TTC	Montant de l'Avenant TTC	Nouveau montant du marché	% d'augmentation	Délai supplémentaire
0	473 542,82	91 536,46	565 079,28	19,3 %	2 mois
1	240 631,30	56 156,35	296 787,65	23,3 %	2 mois
2	258 704,68	35 685,43	294 390,11	13,7 %	2 mois
3	25 959,45	3 547,95	29 507,40	13,6 %	2 mois
7	58 036,65	3 750,84	61 787,49	6,4 %	2 mois
8	54 862,48	10 155,60	65 018,08	18,5 %	2 mois

IV DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver les Avenants n° 1 aux marchés des Lots 0, 1, 2, 3, 7 et 8 de l'opération de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis ;
- 2° de m'autoriser à signer les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-52
du Conseil Municipal
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS
APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES DES LOTS 0, 1, 2, 3, 7 ET 8
AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 1er septembre 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-52 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions
1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les Avenants n° 1 aux marchés de travaux des Lots 0, 1, 2, 3, 7 et 8 de l'opération de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 SEP. 2006**



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
INFRASTRUCTURE (VRD) - (LOT 0)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : SOMAFERME
Imputation budgétaire : GENVO260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 0 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 05/12/2005
- Montant \square HT: 436.445,00
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 520.810,40

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait de l'adaptation des parcs aux nouvelles normes d'accueil des animaux (Parc aux hippopotames pygmées et parc aux tigres) et sur la mise en place de fourreaux TPC et de regards de tirage pour la fibre optique afin de profiter des tranchées réalisées pour les réseaux d'assainissement:

- Moins-value et plus-value
suivant devis n°06-023 du 01/06/2006

84.365,40 \square HT

TOTAL

84.365,40 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 565.079,28 \square (CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET VINGT-HUIT CENTS).

	Montant initial	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	436.445,00	84.365,40	520.810,40	2 mois
TVA 8,5 %	37.097,82	7.171,06	44.268,88	
Total TTC	473.542,82	91.536,46	565.079,28	

• **Article 4 :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 4 août 2006
L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
GROS-OEUVRE - (LOT 1)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : SOMAFERME
Imputation budgétaire : GENV0260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 1 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 05/12/2005
- Montant \square HT: 221.780,00
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 51.757,00

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait de l'extension du bâtiment principal pour accueillir du personnel encadrant supplémentaire et à la surélévation de ce même bâtiment afin d'éviter l'inondation du rez de chaussée de par son implantation à la convergence de plusieurs lignes d'écoulement des eaux pluviales et au débordement intempestif du réseau d'eaux usées:

En conséquence un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise.

- Moins-value et plus-value
suivant devis n°06-027 du 01/08/2006 :

51.757,00 \square HT

TOTAL

51.757,00 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 296.787,65 \square (DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS).

	Montant initial	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché
Prix HT	221.780,00	51.757,00	273.537,00
TVA 8,5 %	18.851,30	4.399,35	23.250,65
Total TTC	240.631,30	56.156,35	296.787,65

• **Article 4 :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 4 août 2006
L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
CHARPENTE COUVERTURE/FAUX PLAFOND / BARDAGE
(LOT 2)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : TRAIT CARRE
Imputation budgétaire : GENV0260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 1 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 05/12/2005
- Montant \square HT: 238.437,50
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 271.327,30

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait uniquement de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire.
En conséquence, un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise.

- Moins-value et plus-value

Suivant devis n°K06-015 du 29/06/2006

32.889,80 \square HT

TOTAL

32.889,80 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 294.390,11 \square (DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS ET ONZE CENTS).

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	238.437,50	32.889,80	271.327,30	2 mois
TVA 8,5 %	20.267,18	2.795,63	23.062,81	
Total TTC	258.704,68	35.685,43	294.390,11	

• **Article 4 :**

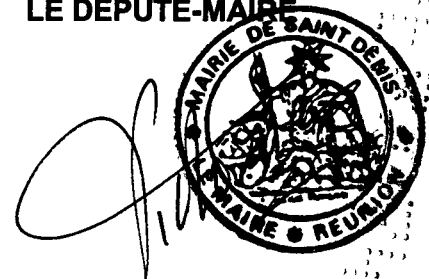
Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 1er août 2006
L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
CARRELAGE - (LOT 3)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : SOMAFERME
Imputation budgétaire : GENV0260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 3 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 05/12/2005
- Montant \square HT: 23.925,76
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 29.507,40

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux:

- Moins-value et plus-value

suivant devis n°06-028 du 11/08/2006 :

3.270,00 \square HT

TOTAL

3.270,00 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 29.507,40 \square (VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SEPT EUROS ET QUARANTE CENTS).

	Montant initial	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	23.925,76	3.270,00	27.195,76	2 mois
TVA 8,5 %	2.033,69	277,95	2.311,64	
Total TTC	25.959,45	3.547,95	29.507,40	

• **Article 4 :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 16 août 2006
L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
MENUISERIE ALUMINIUM (LOT 7)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : E.H.P.
Imputation budgétaire : GENV0260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 7 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 05/12/2005
- Montant \square HT: 53.490,00
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 56.947,00

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire.

Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux.

- Fourniture et pose de menuiserie aluminium thermo laqué
suivant offre du 10/08/2006

3.457,00 \square HT

TOTAL

3.457,00 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 61.787,49 \square (SOIXANTE-ET-UN MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTS).

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	53.490,00	3.457,00	56.947,00	2 mois
TVA 8,5 %	4.546,65	293,84	4.840,49	
Total TTC	58.036,65	3.750,84	61.787,49	

• **Article 4 :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 16 Août 2006
L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX
OPERATION
REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE
COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVENANT N°1
ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES
(LOT 8)

Maître de l'Ouvrage : VILLE DE SAINT-DENIS (DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT)
Titulaire : ACTET
Imputation budgétaire : GENV0260

• **MARCHE INITIAL**

- N° Lot 9 - CCAP 05S0024 du 19/04/2005
- Date de Notification : 06/12/2005
- Montant \square HT: 50.564,50
- Montant rectifié selon les précédents avenants : Néant

• **AVENANT N°1**

- Objet : - Augmentation de la masse des travaux
- Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant en \square HT : 59.539,50

• **Article 1 :**

Le marché, dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans conditions fixées aux articles suivants.

• **Article 2 :**

La masse initiale des travaux est augmentée du fait de l'extension du bâtiment principal pour l'accueil de personnel encadrant supplémentaire ainsi que de la nécessaire mise en place de nouveaux équipements informatiques et téléphoniques. Un délai supplémentaire de 2 mois est accordé à l'entreprise pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux ainsi que du temps nécessaire à la CINOR pour effectuer le dévoiement de la canalisation d'eaux usées du Chaudron qui passe dans l'emprise des travaux.

- Pré-cablage courant faible informatique
suivant devis n°052006/064B du 01/08/2006

9.360,00 \square HT

TOTAL

9.360,00 \square HT

• **Article 3 :**

En conséquence de l'Article 2, le nouveau montant, décomposé dans tableau ci-après, est porté, TVA incluse, à 65.018,08 \square (SOIXANTE-CINQ MILLE DIX-HUIT EUROS ET HUIT CENTS).

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Nouveau montant du marché	Délai supplémentaire
Prix HT	50.564,50	9.360,00	59.924,50	2 mois
TVA 8,5 %	4.297,98	795,60	5.093,58	
Total TTC	54.862,48	10.155,60	65.018,08	

• **Article 4 :**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original à SAINT-DENIS,
Le 1er Août 2006

L'entrepreneur,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A SAINT-DENIS, le :
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 11 septembre 2006
et annexé à la Délibération n° 06/5-52

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA